

Diplôme d'état aide-soignant

ADMISSION

Formation accessible sans condition de diplôme par les voies de sélection suivantes :

1. La formation initiale
2. La formation professionnelle continue

Être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

La sélection est effectuée par un jury sur la base du dossier de candidature et d'un entretien destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

3. La formation en apprentissage

Arrêté du 10 juin 2021

Alternance intégrative

Pour les parcours complets* des formations initiale et continue :

- 770 heures de formation théorique (22 semaines)
- 770 heures de formation clinique (22 semaines)

Au total 1540 heures (44 semaines)

Milieu professionnel

- 4 stages pour les parcours complets de formation* dont au moins :
- 1 auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique
- 1 auprès de personnes âgées
- 3 stages de 5 semaines
- 1 stage de 7 semaines

*Des allègements de parcours de formation sont prévus selon le profil de l'élève



LE MÉTIER

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie – le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

3 missions reflétant la spécificité du métier

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

L'aide-soignant travaille

- Auprès de personnes âgées
- Auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique
- Dans le secteur sanitaire – social ou médico-social
- En établissement de soins
- En hospitalisation à domicile
- Dans les services d'accompagnement et d'aides à la personne

Perspectives de carrière

Après 3 ans d'exercice dans le secteur hospitalier ou médico-social, un aide-soignant peut se présenter aux épreuves de sélection d'entrée en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) afin de préparer le Diplôme d'Etat Infirmier.



DÉROULEMENT DE LA FORMATION

VIE À VALENTINE LABBÉ

Frais d'adhésion

L'élève doit s'acquitter des frais d'adhésion à l'association des élèves et des frais de tenues de stage. Montants précisés sur le site ifsi-ifas-valentine-labbe.fr

Restauration et cafétéria

Informations sur le site du Lycée Valentine Labbé <https://lycee-valentine-labbe.fr>

Bourse d'études sanitaires et sociales

Informations et inscription sur le site « Aides et subventions Région Hauts-de-France »

L'AESCFIVL, association des élèves, a pour objectif de cofinancer des projets :

- Innovants au niveau pédagogique et professionnel
- Porteurs pour la promotion de l'IFAS et de la fonction d'aide-soignant



Retrouvez en VIDÉO sur notre site, les témoignages de 7 soignants qui ont commencé leur parcours par une formation aide-soignante <http://ifsi-ifas-valentine-labbe.fr/videos-ifas/>

INSTITUT DE FORMATION DES AIDES SOIGNANTS

41 rue Paul Doumer - 59110 LA MADELEINE - secretariat-ifsasvl@ac-lille.fr au 03 20 63 89 83